

209C0697
FR0000032526-FS0282

19 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GUERBET

(Euronext Paris)

Par courrier du 14 mai 2009, complété par des courriers des 15 et 18 mai, la société Kempen Capital Management N.V (1) (PO Box 75666, 1070 AR Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2009, le seuil de 5% du capital de la société GUERBET et détenir, pour le compte desdits fonds, 151 053 actions GUERBET représentant autant de droits de vote, soit 5,0008% du capital et 3,03% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GUERBET.

(1) Kempen Capital Management N.V agit en qualité de « director » de Kempen European Participations N.V., une société d'investissement, pour le compte de fonds. Kempen Capital Management N.V est un « asset manager » contrôlé par Kempen & Co N.V, société elle-même contrôlée par F. van Lanschot Bankiers N.V.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 020 570 actions représentant 4 991 257 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.